



Protéger les biens d'un ascendant.

Par **barbichette**, le **20/06/2011** à **08:26**

Bonjour,
Nous sommes une mère et cinq enfants. Nous avons reçu le produit de la vente de notre maison : la moitié et l'usufruit pour notre mère, un cinquième du reste pour chaque enfant; chacun a donc eu sa part en toute légalité. Deux des enfants prétendent à un droit de regard et de gestion sur l'argent de la mère, essayant de réduire ses dépenses par des moyens de pression divers. Quels textes de loi peut-on invoquer pour qu'elle puisse jouir en paix de son argent ? Je (une des cinq) précise que malgré son grand âge, elle a gardé toutes ses capacités de jugement.
Merci de me répondre .

Par **cocotte1003**, le **20/06/2011** à **14:10**

Bonjour, tant qu'elle n'est pas sous tutelle ou curatelle, votre mère fait ce qu'elle veut de son argent pour ses dépenses personnelles, cordialement

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **14:12**

[citation]Quels textes de loi peut-on invoquer pour qu'elle puisse jouir en paix de son argent ?
[/citation] aucun, à vous d'agir, en tant qu'enfant, dans le cadre de la famille, pour que ça cesse et rassurer votre mère.

Par **barbichette**, le **20/06/2011** à **14:37**

Bonne nouvelle, merci.